

Artistes professionnels

Studios et ateliers-résidences

2010 - 2011

Programme de bourses
aux artistes et aux écrivains professionnels
Volet – Studios et ateliers-résidences

Bourses de mi-carrière

Bourses de développement

Conseil des arts
et des lettres

Québec 

Programme de bourses aux artistes professionnels
Volet – STUDIOS ET ATELIERS-RÉSIDENCES
2010-2011

Table des matières

Préambule et objectifs du programme	1
Description des lieux d'accueil	1
Renseignements généraux	
Candidats visés	2
Conditions d'admissibilité	2
Choix du lieu d'accueil	2
Restriction générale	2
Restrictions particulières	2
Présentation de la demande	2
Contenu du dossier	3
Lieu d'inscription	3
Cheminement du dossier	3
Évaluation de la demande	3
Éthique	4
Critères d'évaluation	4
Frais couverts par la bourse	4
Réponse	4
Modalités d'attribution	4
Studios du Québec	
• Berlin	5
• Londres	6
• New York	7
• Paris	8
• Rome	8
• Tokyo	9
Atelier de la Fondation finlandaise de résidences d'artistes	10
Atelier-résidence de la Fondation Christoph Merian	10
Atelier-résidence de Montréal	11
Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences	
• Québec – Argentine	11
• Québec – Brésil	12
• Québec – Catalogne	13
• Québec – Écosse	13
• Québec – Lyon	14
• Québec – Mexique	15
• Québec – Pays de Galles	16
Échange d'écrivains et de conteurs entre le Québec et la Communauté française de Belgique	17
Pépinières européennes pour jeunes artistes	18

Résidences d'artistes et d'écrivains québécois au Banff Centre	19
Résidences artistiques entre le Québec et le Nouveau-Brunswick	20
Résidences artistiques entre le Québec et l'Ontario	20
Résidence de recherche et de création pour architectes et artistes en arts visuels à la British School at Rome	21
Résidence chorégraphique à Berlin	22
Tableau synthèse	23

Pour obtenir des renseignements sur les principales modifications apportées au *Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels* en 2010-2011, veuillez consulter le site Web du Conseil :
www.calq.gouv.qc.ca/artistes/modifications.htm

Lorsqu'une date limite d'inscription coïncide avec un jour non ouvrable ou férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.
Le Conseil considère le cachet de la poste comme étant la date de réception de la demande.

Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite d'inscription ne sont pas admissibles.

Note importante

Veuillez consulter le *Guide de présentation d'une demande de bourse 2010-2011* avant d'envoyer votre dossier d'inscription. Vous y trouverez tous les détails relatifs aux pièces et documents d'appui à joindre à votre demande.

Préambule et objectifs du programme

Depuis sa création en 1994, le Conseil des arts et des lettres du Québec a été très actif dans le développement d'un réseau de lieux de création, de production et de ressourcement offerts aux artistes et aux écrivains pour leur permettre de poursuivre leur travail dans des conditions professionnelles.

Constituant l'un des moyens privilégiés par le Conseil pour encourager la présence des créateurs québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale, le réseau des ateliers-résidences a permis de multiplier les échanges avec des pays étrangers et de participer au développement de la carrière de nombreux artistes et écrivains du monde entier.

Le Conseil vise trois objectifs à l'égard de son programme d'ateliers-résidences :

- soutenir et stimuler les créateurs en mettant à leur disposition un environnement et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres ;
- favoriser le ressourcement des artistes et des écrivains en leur donnant accès à un milieu culturel nouveau et stimulant ;
- permettre l'échange de points de vue artistiques ou littéraires et contribuer à l'établissement de liens durables entre les créateurs du Québec et ceux de l'étranger.

Le Conseil souhaite offrir aux artistes et aux écrivains qui y participent des possibilités de ressourcement et de création extraordinaires, difficilement réalisables autrement.

Les séjours en résidence représentent pour les créateurs des aventures personnelles et professionnelles uniques, dans lesquelles ils investissent temps et énergie, et qui contribuent très concrètement au développement de leur carrière, et par ce fait, à l'enrichissement de la culture québécoise.

Description des lieux d'accueil

Le Conseil des arts et des lettres du Québec offre aux artistes et aux écrivains québécois plusieurs lieux d'accueil répartis dans une quinzaine de pays.

En général, seuls les artistes et les écrivains professionnels comptant au moins deux années de pratique artistique peuvent s'inscrire aux studios et aux ateliers-résidences du Conseil.

Chacun des lieux d'accueil comporte toutefois des critères spécifiques d'admissibilité et des modalités particulières d'inscription. Les détails concernant chaque studio et atelier-résidence se trouvent dans ce document.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Candidats visés

Ce volet du programme de bourses soutient les artistes professionnels, les écrivains, les conteurs et les artisans-créateurs professionnels ainsi que les professionnels de l'architecture.

Aux fins de ce programme, le terme « artiste » désigne également les écrivains, les conteurs, les artisans-créateurs et les professionnels de l'architecture. L'artiste se définit comme suit :

- se déclare artiste professionnel ;
- crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète, notamment dans les domaines sous la responsabilité du Conseil des arts et des lettres du Québec ;
- a une reconnaissance de ses pairs ;
- diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux et / ou un contexte reconnus par les pairs.

Pour alléger le texte, le terme « candidat » est parfois employé et désigne tout artiste, écrivain, conteur, artisan-créateur ou professionnel de l'architecture, de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et de design de l'environnement qui demande une bourse.

Un programme de résidences vise particulièrement les jeunes professionnels ayant 35 ans et moins, soit le programme MAP de l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes.

Conditions d'admissibilité

Tout artiste qui présente une demande doit être citoyen canadien ou un résident permanent au sens de l'article 2 (1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ; dans les deux cas, il doit résider habituellement au Québec et y avoir résidé au cours des 12 derniers mois.

L'artiste qui réside à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus n'est pas admissible au programme, à moins qu'il ne conserve son statut de résident du Québec. Dans ce cas, il relève de la responsabilité de l'artiste de démontrer son éligibilité en confirmant sa participation au régime d'assurance maladie du Québec (Régie de l'assurance maladie du Québec).

Si un candidat présente un projet dans une discipline autre que celle dans laquelle il fait habituellement carrière, il doit répondre aux critères spécifiques d'admissibilité de la nouvelle discipline dans laquelle il demande une bourse.

Choix du lieu d'accueil

Le candidat est invité à présenter un projet pour un endroit déterminé.

Un candidat ne peut déposer qu'une seule demande au volet *Studios et ateliers-résidences* par inscription. Il doit soumettre en appui de son choix une courte argumentation.

Restriction générale

L'artiste qui a déjà reçu un soutien financier en vertu d'un programme de bourses du Conseil est tenu de produire son *Rapport d'utilisation de bourse* lorsque son projet est terminé avant de présenter une nouvelle demande. Ce projet doit avoir été approuvé par le Conseil.

Restrictions particulières

Les collectifs d'artistes ne sont pas admissibles à ce volet.

Un artiste ne peut recevoir qu'une bourse par exercice financier du Conseil dans le cadre de ce volet.

Un candidat peut soumettre un projet au volet *Studios et ateliers-résidences* en même temps qu'une demande de bourse dans un autre volet.

Toutefois, un artiste qui bénéficie d'un soutien financier dans le cadre de ce volet et qui n'a pas terminé son projet de résidence peut faire une nouvelle demande dans ce volet ou tout autre volet sans avoir l'obligation de remettre son *Rapport d'utilisation de bourse*. Cependant, si cette demande s'inscrit dans le volet *Studios et ateliers-résidences*, elle doit viser un séjour qui se déroulera au cours du prochain exercice financier du Conseil (1^{er} avril au 31 mars). Le *Rapport d'utilisation de bourse* devra avoir été remis par l'artiste et approuvé par le Conseil avant que le candidat puisse effectuer tout nouveau séjour.

Présentation de la demande

Les candidats qui désirent s'inscrire à ce volet doivent remplir le formulaire approprié et fournir un dossier complet en s'assurant d'y inclure toutes les pièces exigées. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web du Conseil.

Un *Guide pour la présentation d'une demande de bourse* est disponible sur demande au Conseil ainsi que sur son site Web.

Seule la copie originale du formulaire dûment signée par le candidat est considérée comme valide. L'envoi du dossier par télécopieur ou par courrier électronique n'est pas autorisé.

Le Conseil considère le cachet de la poste comme étant la date de réception de la demande. Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite d'inscription ne sont pas admissibles.

Contenu du dossier

Le dossier d'inscription doit être fourni en un seul exemplaire de format 21,6 cm x 27,9 cm (8 ½ po x 11 po). Les documents ne doivent pas être brochés, reliés ou imprimés recto verso, ceci afin d'en faciliter la photocopie.

Le jury comportant cinq membres, les candidats doivent obligatoirement fournir cinq exemplaires des pièces d'appui tel qu'indiqué.

Le dossier du candidat doit inclure les éléments suivants :

- le *curriculum vitae* du candidat (maximum de trois pages) ;
- la présentation du projet et l'échéancier de réalisation ;
- s'il y a lieu, les lettres d'engagement des collaborateurs et la description de leur contribution au projet ;
- s'il y a lieu, un dossier de presse d'au maximum cinq pages composé de photocopies d'articles de presse publiés au cours des cinq dernières années ;
- un dossier visuel ou sonore composé obligatoirement de cinq pièces d'appui parmi les suivantes : disques compacts, DVD ou 15 images numériques d'œuvres réalisées au cours des cinq dernières années.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de joindre un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise ou espagnole selon le lieu de résidence choisi.

Voir le *Guide de présentation d'une demande de bourse* pour obtenir des précisions techniques concernant les pièces et documents d'appui.

Tout document ou pièce d'appui acheminé au Conseil après la date d'inscription ne sera pas soumis à l'évaluation.

Seuls les documents visuels, sonores et les publications sont retournés dans un délai de 90 jours après l'annonce des résultats.

Le Conseil ne se tient pas responsable de la perte des documents fournis ou des dommages encourus lors du transport de ces pièces. Il est donc recommandé de ne jamais joindre les

originaux des documents ou du matériel d'appui à une demande de bourse.

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le Conseil respecte la confidentialité des documents et renseignements en sa possession ainsi que de ceux qui lui ont été transmis.

Un artiste qui change d'adresse après le dépôt de sa demande doit en informer le Conseil le plus tôt possible afin que la correspondance puisse lui être expédiée à sa nouvelle adresse.

Lieu d'inscription

Toutes les demandes de studios et d'ateliers-résidences doivent être adressées au bureau de Montréal, à l'attention de Mme Francine Royer :

Conseil des arts et des lettres du Québec
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Cheminement du dossier

Le Conseil émet un accusé de réception par courriel aux demandeurs qui ont une adresse électronique dans un délai de quatre semaines après la date d'inscription. Dans les cas où les demandes sont déposées aux bureaux du Conseil, un accusé de réception daté sera remis.

Un chargé de programmes vérifie si le candidat et le projet répondent aux critères d'admissibilité.

Avant la tenue des jurys, des copies de chaque demande et, selon le cas, des pièces d'appui sont remises à tous les membres pour étude. Les jurys se réunissent et évaluent l'ensemble des dossiers.

Évaluation de la demande

Les demandes de bourses sont évaluées par des jurys.

Les modalités de sélection concernant les studios et ateliers-résidences peuvent être de plusieurs types :

- Toutes les demandes de bourses pour les studios du Québec, sauf pour le Studio du Québec à Berlin, sont évaluées par un jury national dont les membres doivent faire partie de la banque de personnes-ressources qui est approuvée par le conseil d'administration du Conseil.

- Dans la gestion de certains programmes de résidences axés sur la réciprocité, le Conseil a développé avec ses partenaires un processus d'évaluation dans lequel une présélection de candidats se fait dans le pays d'origine de la demande, alors que la sélection finale se fait par le partenaire d'accueil. L'évaluation de la demande par des jurys à deux paliers peut entraîner des délais d'au plus huit mois dans la transmission de la réponse au candidat. Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est alors fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise ou espagnole selon le lieu de séjour désiré.
- Dans d'autres programmes, l'évaluation est réalisée par un jury conjoint composé de personnes-ressources mandatées par chacun des partenaires et reconnues pour leur connaissance de l'environnement culturel des territoires concernés.
- Finalement, dans d'autres cas, le choix de l'artiste sélectionné est confié à un jury mandaté par la direction artistique du lieu de résidence à l'étranger. Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est alors fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise ou espagnole selon le lieu de séjour désiré.

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques au volet. La sélection tient compte à la fois de la valeur comparée des projets et des crédits disponibles.

Les décisions des jurys sont entérinées par la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec. Les décisions sont finales et sans appel.

Trois mois après l'annonce des résultats, le Conseil rend disponible le nom des membres d'un jury du Québec.

Éthique

Les membres du conseil d'administration, les membres du personnel du Conseil ainsi que les membres du jury sont soumis chacun à un code d'éthique et de déontologie. Tous doivent agir de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions et s'abstenir de prendre part à toute discussion relative à une demande de bourse qui risque d'être entachée par une situation de conflit d'intérêts. De plus, ils ne peuvent utiliser à leurs propres fins les informations confidentielles ou privilégiées qui leur sont communiquées.

Critères d'évaluation

- Qualité du travail artistique ;
- intérêt du projet par rapport à la démarche artistique et à l'évolution de l'œuvre ;
- qualité de l'argumentation de l'artiste pour justifier la pertinence de son séjour ;
- apport ou rayonnement de l'artiste dans sa communauté ;
- faisabilité et réalisme du projet.

Frais couverts par la bourse

Les bourses versées par le Conseil dans le cadre de ce volet permettent aux boursiers d'assumer les coûts de leurs assurances personnelles, ceux de leurs déplacements, leur frais de subsistance et les frais de réalisation liés au projet.

Il est convenu que, dans tous les cas (sauf pour le Nouveau-Brunswick et l'Ontario), le logement est fourni gratuitement aux artistes et écrivains québécois.

Les candidats n'ont pas à soumettre de budget détaillé en appui à leur demande.

Réponse

Le Conseil informe le candidat de la réponse à sa demande environ trois mois après la date limite d'inscription. Dans les cas où la sélection finale se fait par les partenaires étrangers, les délais pour annoncer les résultats peuvent être d'au plus huit mois.

Si la demande est acceptée, le candidat reçoit avec la lettre d'annonce un document décrivant l'ensemble des modalités et conditions relatives à l'utilisation de la bourse.

Modalités d'attribution

Les bourses relatives aux studios et ateliers-résidences sont remises en un seul versement.

Conformément aux lois fiscales en vigueur, le candidat est tenu de déclarer le montant de la bourse qui lui est accordée. Le Conseil émet pour chaque boursier un relevé pour fins d'impôt et transmet la liste des boursiers au ministère du Revenu.

Le Conseil ne peut attribuer une bourse pour les mêmes dépenses reliées à un projet déjà soutenu dans le cadre d'un autre programme du Conseil ou d'un autre organisme, quel qu'il soit.

Le fait d'encaisser le chèque de la bourse constitue pour le candidat un engagement à réaliser le projet prévu et à respecter les conditions rattachées au versement de la bourse.

Le candidat qui ne peut réaliser en totalité ou en partie, l'activité prévue ou qui apporte une modification majeure au projet ou au calendrier de réalisation, doit aussitôt communiquer avec le Conseil pour convenir d'un arrangement, à défaut de quoi le Conseil peut exiger le remboursement du montant de la bourse.

Le boursier s'engage à fournir un rapport détaillé de l'utilisation de sa bourse ou des résultats de sa recherche, ainsi qu'un bilan des dépenses engagées, à même le formulaire fourni par le Conseil. Ce rapport d'utilisation de bourse doit être remis dans un délai maximum de trois mois après la réalisation du projet et doit être approuvé par le Conseil.

Les résultats d'une recherche, de même que les droits que le candidat peut ou pourrait détenir sur toute œuvre, devis, dessin, document, plan, rapport, donnée, invention, méthode ou procédé réalisé dans le cadre du programme de bourses demeurent la propriété du candidat. Le Conseil peut toutefois reproduire certains de ces documents pour fins de gestion interne.

Lorsque le projet conduit à des activités publiques (spectacles, expositions ou autres) ou à des publications, le logo du Conseil ou une mention de sa contribution doit apparaître dans les documents d'information, de promotion ou de publicité, de façon à rendre compte de l'utilisation des sommes d'argent destinées aux activités culturelles. Le boursier doit se conformer aux normes d'utilisation du logo du Conseil telles que décrites dans un document disponible au Conseil et sur son site Web.

Le défaut de se conformer à l'une ou à l'ensemble de ces conditions peut compromettre l'admissibilité du candidat lors d'une inscription ultérieure.

Studio du Québec à Berlin

Considérant l'importance que le Conseil accorde au rayonnement des artistes québécois à l'étranger et les relations privilégiées que le gouvernement du Québec entretient avec la République fédérale d'Allemagne, l'ouverture d'un studio du Québec à Berlin en 2003 marque, après Paris, New York et Rome, une étape majeure dans la consolidation du réseau de lieux mis à la disposition des artistes québécois.

Domaines concernés

Arts médiatiques (nouveaux médias), arts visuels

Candidats visés

Artistes qui comptent plus de dix ans de pratique artistique.

Le lieu

La Künstlerhaus Bethanien accueille chaque année des créateurs du monde entier pour des séjours de longue durée. Depuis la fondation de l'institution en 1974, plus de 400 artistes de 30 pays ont travaillé dans ses ateliers.

Lieu internationalement reconnu pour son dynamisme et la qualité de ses événements, la Künstlerhaus Bethanien est située à Berlin dans le quartier multiculturel de Kreuzberg. Le studio d'une superficie d'environ 75 mètres carrés, est meublé simplement et comporte une cuisinette. Les toilettes et la salle d'eau sont à l'étage. L'appartement ne comprend aucun équipement spécialisé. Par ailleurs, le Bethanien met à la disposition des artistes plusieurs espaces de travail dont un atelier de métal, de bois, de matières synthétiques et de vidéo. Tous les studios disposent d'une connexion Internet gratuite. Les artistes pourront également avoir accès à des ordinateurs dans un espace spécialement aménagé. Cet espace est équipé de deux Macintosh G-5 dotés de logiciels récents.

Le séjour et la bourse

Durant son séjour, l'artiste a la possibilité de travailler à la réalisation du projet lié à sa demande de bourse et de le présenter au public à la Künstlerhaus. Dans le contexte des résidences qu'elle gère, la Künstlerhaus offre à ses artistes invités :

- l'utilisation d'ateliers et des équipements techniques nécessaires à la réalisation des projets artistiques ;
- l'aide à la réalisation des projets artistiques de la part de son équipe technique ;
- la présentation publique des projets créés durant la résidence ;
- la promotion des événements concernant les artistes invités ;
- l'intégration des artistes résidents à des projets plus larges menés par la Künstlerhaus.

La durée du séjour est de douze mois, de janvier à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 24 700 \$ et couvre les assurances personnelles, les déplacements et les frais de subsistance de l'artiste.

Le Conseil versera directement à la Künstlerhaus Bethanien les sommes couvrant l'achat du matériel nécessaire à la réalisation du projet, les coûts de l'assistance technique, la préparation et la tenue d'une exposition ainsi que la présentation du travail dans le magazine biannuel de la Künstlerhaus Bethanien.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration de la Künstlerhaus Bethanien, du Bureau du Québec à Berlin et du ministère des Relations internationales.

Renseignements supplémentaires

Künstlerhaus Bethanien (www.bethanien.de)

Studio du Québec à Londres

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour intensifier la présence des créateurs québécois dans des milieux culturels reconnus mondialement, le Conseil des arts et des lettres du Québec est heureux de voir s'agrandir le réseau des résidences offertes aux artistes et aux écrivains québécois à l'étranger et de s'associer à la création du studio du Québec à Londres.

Londres est une ville très stimulante pour les créateurs, une ville aux infrastructures artistiques remarquables et un lieu où il existe une facilité de contacts. Elle a été le berceau de nombreuses révolutions artistiques, notamment en musique, en littérature et en design. La ville en porte les traces et la population en conserve l'esprit, soit une ouverture à la différence et un appétit pour la nouveauté et l'avant-garde. De plus, les milieux professionnels londoniens démontrent une véritable curiosité et un intérêt certain pour ce qui se passe au Québec.

La résidence à Londres permet aux artistes et aux écrivains québécois de vivre un moment important dans leur cheminement professionnel. Le nouveau cadre de vie, la fréquentation d'autres artistes créent des conditions favorables au développement de la créativité et à l'évolution des démarches artistiques, voire au rayonnement international d'une carrière.

Domaines concernés

Architecture et urbanisme, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature et conte, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique artistique.

Le lieu

À Londres, l'atelier-résidence est situé dans le quartier Bethnal Green, dans East London. Lieu déjà investi par la communauté artistique, ce quartier est très accessible par les transports en commun. L'appartement meublé et équipé offre aux résidents un espace de vie et de travail propice à un séjour de ressourcement stimulant.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2011 ou de juillet à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 19 500 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Renseignements supplémentaires

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Studio du Québec à New York

Situé au cœur de la vie artistique new-yorkaise, dans le quartier SoHo, le studio du Québec à New York a accueilli une quarantaine d'artistes québécois de toutes disciplines depuis 1981. Véritable lieu de ressourcement, le studio offre une occasion exceptionnelle de profiter du dynamisme et des ressources des milieux artistiques les plus divers. Un grand nombre, sinon la majorité des tendances marquantes de la création contemporaine se retrouvent à New York.

La plupart des artistes et des écrivains québécois qui ont occupé le studio, reconnaissent avoir vécu un moment important dans le cheminement de leur carrière. Le nouveau cadre de vie, la fréquentation d'autres artistes créent des conditions favorables à la fois à la créativité et à l'évolution d'une démarche artistique, voire au rayonnement international d'une carrière.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique artistique.

Le lieu

Le studio permet de préparer un récital, de peaufiner un manuscrit, de préparer des œuvres en vue d'une exposition ou d'explorer de nouvelles pistes de recherche.

L'appartement offert aux créateurs a une superficie de 140 mètres carrés. Il comprend deux chambres et est entièrement meublé. Il n'offre cependant aucun équipement spécialisé. Cet appartement, acquis en 1992 par le gouvernement du Québec, constitue indubitablement une des antennes les plus prestigieuses du Québec à l'étranger.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2011 ou de juillet à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 19 450 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales et de la Délégation générale du Québec à New York.

Studio du Québec à Paris

Paris demeure pour les artistes et les écrivains un centre d'attraction consacré par une tradition séculaire. La vie artistique de cette grande capitale garde une force, une jeunesse et une vitalité qui ne se sont jamais démenties. Depuis 1965, des dizaines de créateurs québécois, musiciens, chanteurs, peintres, cinéastes, dramaturges et chorégraphes ont pu profiter du studio que le gouvernement du Québec y a ouvert. La situation géographique remarquable de la Cité internationale des Arts permet tous les contacts et favorise une communication intime avec les richesses culturelles de la capitale française.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique artistique.

Le lieu

La Fondation de la Cité internationale des Arts se situe dans la longue histoire des relations intellectuelles que la France a toujours entretenues avec les pays du monde entier. Elle accueille depuis près de quarante ans, sur son magnifique emplacement du quai de l'Hôtel de Ville, des créateurs de partout, venus s'inspirer et travailler dans la Ville lumière.

La Cité internationale des Arts met à la disposition des résidents des ateliers équipés et des studios de répétition. Elle organise des expositions et des concerts.

L'appartement est d'une dimension d'environ 20 mètres carrés et est conçu pour le travail et l'habitation. Il comprend une cuisinette, une salle de bain et une grande pièce servant de salon, de chambre à coucher et d'atelier. Il est entièrement meublé, mais ne comporte aucun équipement spécialisé.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2011 ou de juillet à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 20 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration de la Cité internationale des Arts, du ministère des Relations internationales et de la Délégation générale du Québec à Paris.

Renseignements supplémentaires

Cité internationale des Arts (www.citedesartsparis.net)

Studio du Québec à Rome

De tout temps, la ville de Rome aura été et continue d'être l'un des points cardinaux de la culture mondiale. C'est à Rome que l'on retrouve la plus grande concentration d'académies, d'associations, centres et instituts culturels étrangers au monde : plus de 150 institutions de tous les pays y accueillent chaque année des pensionnaires, offrent des bourses d'études ou de recherches et présentent des programmations d'activités culturelles ouvertes au public, que celui-ci soit spécialisé ou non. Parmi les plus prestigieuses, mentionnons l'Académie de France à Rome (Villa Medici), l'American Academy in Rome, l'Académie allemande (Villa Massimo), le Goethe Institute, la British Academy et l'Instituto Italo-latino-americano.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique artistique.

Le lieu

Le studio est situé dans le quartier Monteverde Vecchio, résidentiel et tranquille, tout près du Janicule et du quartier Trastevere. Le centre historique de Rome est facilement accessible par autobus et tramway.

L'appartement, d'une superficie de 60 mètres carrés, comprend une chambre, une salle de bain complète, une cuisine et un espace atelier-salon. Il est entièrement meublé mais n'offre aucun équipement spécialisé.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2011 ou de juillet à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 19 800 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales et de la Délégation du Québec à Rome.

Studio du Québec à Tokyo

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour intensifier la présence des créateurs québécois dans des milieux culturels reconnus mondialement, le Conseil des arts et des lettres du Québec est heureux de voir s'agrandir le réseau des résidences offertes aux artistes et aux écrivains québécois à l'étranger et de s'associer à la création du studio du Québec à Tokyo.

Depuis longtemps, une relation très particulière existe entre les créateurs québécois et l'univers japonais, autant en arts de la scène, en littérature qu'en arts visuels et en arts médiatiques. Non seulement les créateurs québécois s'y rendent pour présenter leur travail, mais ils puisent dans la culture japonaise pour nourrir leur inspiration et enrichir leurs œuvres de vibrations nouvelles.

Porte d'entrée sur l'Asie, Tokyo est le plus grand marché de produits culturels sur ce continent. Cette ville sert de catalyseur et de vitrine pour la culture occidentale en Asie. On y trouve un public curieux qui s'intéresse beaucoup aux œuvres étrangères. De plus, les milieux professionnels tkyoites démontrent un intérêt certain pour ce qui ce passe au Québec.

La résidence à Tokyo permet aux artistes et aux écrivains québécois de vivre un moment important dans leur cheminement professionnel. Le nouveau cadre de vie, la fréquentation d'autres artistes créent des conditions favorables au développement de la créativité et à l'évolution des démarches artistiques, voire au rayonnement international d'une carrière.

Domaines concernés

Architecture et urbanisme, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature et conte, métiers d'art, musique, théâtre.

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique artistique.

Le lieu

À Tokyo, l'atelier-résidence est situé dans le quartier Roppongi situé au centre de la capitale nippone. Déjà investi par la communauté artistique, ce quartier est très accessible par les transports en commun. L'appartement meublé et équipé offre aux résidents un espace de vie et de travail propice à un séjour de ressourcement stimulant.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2011 ou de juillet à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 21 400 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Atelier de la Fondation finlandaise de résidences d'artistes

La Fondation finlandaise de résidences d'artistes (FASF) a lancé son programme d'accueil d'artistes de l'étranger en 1997. Suite à un accord avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, elle met chaque année à la disposition d'un artiste québécois un appartement-studio dans un complexe architectural comprenant dix unités, construit par l'architecte Aulis Blomstedt en 1955.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'art

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

Ce complexe est situé dans la ville d'Espoo à une dizaine de kilomètres de la capitale, Helsinki. Il est construit au milieu d'un parc dans le quartier de Tapiola.

Les artistes québécois sont hébergés dans une maison de ville en bois comprenant un atelier de 63 mètres carrés, une mezzanine de 15 mètres carrés, une cuisine et chambre de bain complète. L'espace modulable de l'atelier se prête à la réalisation d'œuvres de diverses dimensions. La maison est entièrement meublée.

En contrepartie, le Conseil accueille un artiste finlandais pour un séjour de quatre mois à la coopérative Méduse, à Québec.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de quatre mois, de septembre à décembre 2010.

Le montant de la bourse est de 10 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Cet échange est rendu possible grâce la collaboration de la Fondation finlandaise de résidences d'artistes (Finnish Artists Studio Foundation) et de la coopérative Méduse.

Renseignements supplémentaires

Fondation finlandaise de résidences d'artistes
(www.artists.fi/studio)

Atelier-résidence de la Fondation Christoph Merian

La Fondation Christoph Merian à Bâle, en Suisse allemande, a créé dans les années 1980 un programme d'échanges international d'artistes (IAAB). Des ateliers-résidences ont été construits dans le quartier St. Alban-Tal de Bâle et des collaborations ont été entamées avec différentes institutions étrangères. Depuis lors, le programme s'est développé continuellement. Aux premiers ateliers, se sont ajoutés d'autres lieux d'accueil situés dans la région proche, à Arlesheim et Riehen.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'art

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

Située à proximité de la France et de l'Allemagne, l'histoire et la richesse culturelle de Bâle sont remarquables. On y trouve des musées aux collections prestigieuses et des galeries d'art contemporain à la fine pointe des tendances artistiques internationales. Bâle permet aux artistes qui y séjournent de réaliser une résidence d'une rare intensité.

Les artistes québécois peuvent loger dans l'un ou l'autre des studios dont dispose la Fondation Merian. Le choix du lieu d'accueil est fait par la Fondation en concertation avec les boursiers et selon leurs besoins particuliers. Les appartements sont entièrement meublés mais ne comportent aucun équipement spécialisé.

En contrepartie, le Conseil accueille, chaque année, deux artistes bâlois pour des séjours de six mois à Montréal, à la Fonderie Darling.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2011 ou de juillet à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 15 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Cet échange est rendu possible grâce la collaboration de la Fondation Christoph Merian et de la fonderie Darling, gérée par Quartier Éphémère, à Montréal.

Renseignements supplémentaires

Fondation Christoph Merian (www.iaab.ch)

Atelier-résidence de Montréal

Ce programme de résidence, créé en 1992, est réservé exclusivement aux artistes et aux écrivains québécois n'habitant pas dans la métropole et désireux d'y faire un séjour de longue durée.

Il vise à permettre aux boursiers de profiter de la vie culturelle très dynamique de Montréal où, tout au long de l'année, se succèdent expositions d'envergure, festivals et événements culturels divers. La résidence est un moment privilégié pour créer, mais également pour nouer des contacts professionnels liés à la diffusion du travail artistique.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent aux moins deux ans de pratique artistique et qui résident à l'extérieur de la région de Montréal.

Le lieu

L'atelier-résidence a une superficie de 85 mètres carrés. L'appartement, de style loft, est situé dans le Quartier latin de Montréal, près de la rue Saint-Denis. Il est entièrement meublé mais ne comporte aucun équipement spécialisé.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2011 ou de juillet à décembre 2011.

Le montant de la bourse est de 10 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Argentine

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour initier et développer des liens durables avec l'Argentine, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu une entente de réciprocité avec le Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion argentina.

Le programme de résidences vise notamment à contribuer à l'établissement de liens et d'échanges de points de vue artistiques entre les créateurs québécois et argentins, à promouvoir le travail et le développement de la carrière d'artistes professionnels québécois à l'étranger et à permettre l'identification de nouveaux réseaux de création, de production et de diffusion artistiques.

L'Argentine est l'un des pays phares de l'Amérique latine en matière culturelle. La richesse de son histoire et l'originalité de sa culture, fortement marquées par des influences européennes, en font un territoire au dynamisme remarquable où converge une multitude de courants artistiques.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts visuels, littérature, musique

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise ou espagnole.

Le lieu

Cette entente permet à deux artistes québécois de réaliser une résidence de deux mois à Buenos Aires. Ils disposent d'un appartement au centre-ville mis à leur disposition par le partenaire argentin.

En contrepartie, le Conseil accueille deux artistes argentins pour un séjour d'un mois à Montréal, à la Coopérative d'habitation Lezarts.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de deux mois en 2010.

Le montant de la bourse est de 5 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la Direccion Nacional de Política Cultural y Cooperacion Internacional de la Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion argentina et la Coopérative d'habitation Lezarts.

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Brésil

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour initier et développer des liens durables avec le Brésil, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu en 2007 une entente de réciprocité avec l'Instituto de Artes do Pará (IAP).

Le Brésil est l'un des pays phares de l'Amérique latine en matière culturelle. La richesse de son histoire et l'originalité de sa culture, fortement marqués par des influences diverses, en font un territoire au dynamisme remarquable où convergent une multitude de courants artistiques.

Par cette entente, des artistes brésiliens et québécois œuvrant dans le domaine des arts visuels peuvent réaliser une résidence de deux mois au Québec et au Brésil, et profiter des nombreuses possibilités de contacts professionnels liés au développement de leur carrière.

Domaines concernés

Arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, illustration, techniques multiples, installation et œuvres de même nature)

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

Au Brésil, le partenaire du Conseil est l'Institut des Arts de Pará (IAP), à Belém. L'IAP est une institution publique subventionnée par le gouvernement de l'État de Pará. Sa mission est de soutenir le développement artistique dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature. Il a aussi comme objectif de promouvoir les échanges culturels au niveau national et international. L'IAP dispose dans la ville de Belém d'une importante infrastructure regroupant ateliers, espaces d'exposition, salles de spectacles et de rencontre et entretient des liens privilégiés avec tous les lieux artistiques de la ville.

Belém est renommée pour le dynamisme et la qualité de ses créateurs et organismes. Située aux portes de la région amazonienne, cette ville d'un million d'habitants offre à ses visiteurs un contexte culturel d'une richesse rare et des possibilités hors du commun de ressourcement et d'échanges de points de vue artistiques.

L'IAP met à la disposition de l'artiste québécois un petit appartement bien équipé et offre à l'intérieur de son édifice un espace-atelier climatisé pour travailler et différentes installations permettant la réalisation du projet.

L'IAP privilégie le travail artistique qui se fait en relation avec la communauté. Il souhaite faire profiter à l'artiste québécois invité des ressources culturelles de sa région et du dialogue déjà bien établi avec certaines communautés autochtones. Dans ce contexte, l'IAP pourrait proposer à l'artiste intéressé un court séjour dans l'île de Marajó, région offrant une grande richesse culturelle et un environnement typiquement amazonien.

Au Québec, les artistes brésiliens sont accueillis à la coopérative Méduse, dans la ville de Québec, dont certains des centres d'artistes qui y logent entretiennent déjà des relations suivies avec le Brésil.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de deux mois, en septembre et octobre 2010.

Le montant de la bourse est de 5 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de l'Instituto de Artes do Pará.

Renseignements supplémentaires

Instituto de Artes do Pará (www.iap.pa.gov.br)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Catalogne

En vertu des relations privilégiées qu'entretiennent le gouvernement du Québec et la Generalitat de Catalunya, le Conseil des arts et des lettres du Québec a mis en œuvre en 2002 un programme d'échanges avec la Catalogne. Ce programme de résidences veut permettre aux artistes québécois de profiter du dynamisme et de la richesse culturelle d'une région d'Europe dont la forte personnalité a marqué véritablement le développement de l'art en Occident. Le séjour catalan se déroule à Barcelone, ville phare de la culture européenne.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts visuels, métiers d'art

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

HANGAR est un centre de création artistique situé dans le quartier Poble Nou de Barcelone. Fondé dans les années 80, il occupe depuis 1997 un ancien édifice industriel de 1 800 mètres carrés. HANGAR est avant tout un centre de production qui offre des espaces de travail en arts visuels, en vidéo et en multimédia, un accès à des équipements spécialisés et un soutien technique. HANGAR organise également des rencontres et des débats et gère un programme d'échanges d'artistes avec différents partenaires internationaux.

Le gouvernement catalan met gratuitement à la disposition de l'artiste invité un appartement à Barcelone.

En contrepartie, le Conseil accueille un artiste catalan pour un séjour de quatre mois au centre d'artistes AXENÉO7, à Gatineau.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de quatre mois, au printemps 2011.

Le montant de la bourse est de 10 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la Generalitat de Catalunya, le Bureau du Québec à Barcelone, le centre de production en arts visuels HANGAR, le centre d'artistes AXENÉO7 et La Filature.

Renseignements supplémentaires

HANGAR (www.hangar.org)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Écosse

En 2005, le Conseil des arts et des lettres du Québec a signé une entente triennale avec le Centre for Contemporary Arts de Glasgow, en Écosse. En amorçant cette collaboration avec l'un des centres artistiques les plus prestigieux du Royaume-Uni, le Conseil veut faire profiter les créateurs québécois des nombreux avantages offerts par le CCA de Glasgow et contribuer à dynamiser les relations fructueuses qui existent depuis longtemps entre le Québec et l'Écosse.

Domaines concernés

Musique contemporaine (instrumentale, électroacoustique, électronique), installation sonore, art audio et arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, le travail des candidats étant principalement axé sur l'utilisation des nouvelles technologies.

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

Glasgow, ville de plus de 600 000 habitants, est la capitale de l'Écosse en ce qui concerne le monde de l'art. Cette ville fait se côtoyer le théâtre traditionnel avec les dernières créations multimédia, et les édifices victoriens avec une architecture ultra moderne. Glasgow est également le siège de nombreux événements culturels d'envergure internationale.

Fondé en 1992, le Centre for Contemporary Arts (CCA) est un centre majeur consacré à l'art contemporain international. S'intéressant à toutes les formes d'art contemporain, dont les arts visuels, les arts médiatiques, la musique, l'art audio et la performance, le CCA est unique en Écosse, où il représente véritablement une institution nationale.

Situé au cœur de la vibrante ville de Glasgow, le CCA occupe depuis 2002 un bâtiment rénové de trois étages qui comporte notamment cinq espaces d'exposition, une librairie, un studio pour l'accueil d'artistes en résidence, des espaces voués à la communication et à l'éducation ainsi que deux cafés.

L'appartement où réside l'artiste comprend une cuisinette et une salle de bain avec douche. Il est équipé d'un téléphone, d'un téléviseur et d'une chaîne à haute fidélité. Le CCA peut également mettre une table de travail à la disposition de l'artiste et lui fournir l'accès Internet pendant la durée de son séjour.

L'infrastructure du Centre comporte de nombreux équipements spécialisés.

En contrepartie, le Conseil accueille un artiste écossais pour un séjour de trois mois au centre PRIM (Productions Réalisations Indépendantes de Montréal), un centre en arts médiatiques.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de trois mois, d'avril à juin 2011.

Le montant de la bourse est de 7 500 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration du Centre for Contemporary Arts de Glasgow, du Scottish Arts Council et des Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM).

Renseignements supplémentaires

Centre for Contemporary Arts de Glasgow
(www.cca-glasgow.com)

**Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences
Québec – Lyon**

En 1997, le Conseil des arts et des lettres du Québec concluait une entente de partenariat avec l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) en mettant sur pied un programme de résidences d'écrivains.

Entre cette région française et le Québec, les coopérations culturelles s'inscrivent dans la durée mais aussi dans une relation d'échange et de réciprocité favorisée par la francophonie.

Domaines concernés

Littérature et conte

Candidats visés

Écrivains et conteurs qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Le lieu

L'écrivain québécois est accueilli dans un appartement situé à Lyon. Cet appartement est entièrement meublé.

Le studio se compose d'une cuisine indépendante, d'une salle de bain, d'une vaste pièce avec deux fenêtres ayant vue sur Lyon et les Alpes, et d'une chambre en mezzanine surplombant ce grand salon. Le studio est situé à cinq minutes du métro, de l'Hôtel de Ville, de l'Opéra et des commerces.

En contrepartie, le Conseil accueille un écrivain de la région Rhône-Alpes pour un séjour de trois mois à Montréal.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de trois mois, de janvier à mars 2011 selon les disponibilités du lieu d'accueil et du boursier.

Le montant de la bourse est de 7 500 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la région Rhône-Alpes, l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois.

Renseignements supplémentaires

Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation
(www.arald.org/)
Ville de Lyon (www.mairie-lyon.fr)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Mexique

Une relation d'amitié de longue date unit les sociétés québécoises et mexicaines. Désireux de permettre aux créateurs québécois de mieux connaître la culture et les richesses artistiques du Mexique, le Conseil des arts et des lettres du Québec conclutait en 2000 une entente de coopération avec le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes (FONCA) visant la mise sur pied d'un programme d'échanges d'artistes et d'écrivains.

Cette collaboration fructueuse a déjà permis à plus de vingt créateurs mexicains et québécois de faire des résidences de création à l'étranger.

L'entente couvre plusieurs secteurs disciplinaires et permet chaque année à quatre créateurs de profiter du dynamisme propre à la culture mexicaine.

Domaines concernés

Arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, littérature, musique contemporaine, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise ou espagnole.

Les lieux

Selon le secteur disciplinaire de l'artiste boursier, un espace de travail est mis à sa disposition par les organismes professionnels mexicains chargés de l'encadrement du séjour. Cela peut être au Centro Nacional de las Artes et au Centro de la Imagen pour les arts visuels, les arts médiatiques, les arts multidisciplinaires et la musique. En littérature, des contacts seront établis avec la Fundación de las Letras Mexicanas.

Les compositeurs en musique contemporaine pourront être accueillis au Centro Mexicano para la Música y las Artes Sonoras (CMMAS), situé à Morelia dans l'état du Michoacán.

En contrepartie, le Conseil accueille, chaque année, quatre créateurs mexicains pour des séjours de quatre mois chacun. Selon leur secteur disciplinaire, ils sont parrainés durant leur résidence soit par la Chambre blanche, à Québec, le Centre de production DAIÏMÓN, à Gatineau ou l'Union des écrivaines et des écrivains québécois.

Le séjour et la bourse

L'hébergement est coordonné et pris en charge par le FONCA.

Il est à noter qu'une connaissance minimale de la langue espagnole est souhaitée pour participer à cet échange.

Le séjour est d'une durée de quatre mois et s'effectuera entre janvier et septembre 2011, selon les disponibilités du boursier et des lieux d'accueil.

Le montant de la bourse est de 8 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Cet échange est rendu possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes, la Chambre blanche, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et le Centre de production DAIÏMÓN.

Renseignements supplémentaires

Fondo Nacional para la Cultura y las Artes

(<http://fonca.conaculta.gob.mx>)

Centro Nacional de las Artes (www.cenart.gob.mx)

Centro Mexicano para la Música y las Artes Sonoras (CMMAS)
(www.cmmas.michoacan.gob.mx)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Pays de Galles

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour resserrer et développer des liens culturels durables avec le Royaume Uni, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu en 2006 une entente de réciprocité avec Wales Art International, organisme qui travaille en collaboration avec les principales instances gouvernementales impliquées dans le développement des arts visuels au pays de Galles, tels le Arts Council of Wales et le British Council.

Par cette entente, des artistes gallois et québécois œuvrant dans les domaines des arts visuels et des arts médiatiques peuvent réaliser une résidence de trois mois au Québec et au pays de Galles, et profiter des nombreuses possibilités de contacts professionnels liés au développement de leur carrière.

Domaines concernés

Arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, illustration, techniques multiples, installation et œuvres de même nature) et arts médiatiques

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

Au pays de Galles, la résidence se déroule sous les auspices du Aberystwyth Arts Centre. Ouvert en 1970, ce centre multidisciplinaire héberge cinémas, galeries et salles de spectacles. Récipiendaire de nombreux prix, le Aberystwyth Arts Centre est le plus vaste et le plus fréquenté centre d'arts du pays de Galles ; sa programmation propose une vaste gamme d'événements et d'activités dans tous les domaines artistiques.

Depuis l'important projet de réaménagement qu'il a achevé en 2000, le Centre d'art dispose d'installations incomparables dans tout le Royaume Uni, ce qui a contribué à sa réputation de figure de proue nationale pour les arts. Il constitue une faculté de l'Université d'Aberystwyth.

Le Centre met à la disposition des artistes en résidence divers équipements et installations, notamment un laboratoire numérique, une chambre noire, des ateliers et un four à céramique.

Au Québec, les artistes gallois sont accueillis à la coopérative Méduse, dans la ville de Québec, dont certains des centres d'artistes qui y logent entretiennent déjà des relations suivies avec le Pays de Galles.

Le séjour et la bourse

Le séjour est d'une durée de trois mois et s'effectuera entre septembre 2010 et juin 2011, selon les disponibilités du boursier et du lieu d'accueil.

Le montant de la bourse est de 7 500 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Cet échange est rendu possible grâce à la collaboration du Wales Art International.

Renseignements supplémentaires

Wales Art International (www.wai.org.uk)

Aberystwyth Arts Centre (www.aberystwythartscentre.co.uk/)

Échange d'écrivains et de conteurs entre le Québec et la Communauté française de Belgique

Désireux de participer activement aux relations culturelles entre le Québec et la Belgique francophone et de favoriser le développement de la carrière internationale des écrivains en encourageant les programmes d'échanges avec l'étranger, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu en 2004 une entente de réciprocité de résidences d'écriture avec la Direction générale de la Culture du Ministère de la Communauté française de Belgique.

La Belgique constitue un carrefour important des échanges culturels en Europe. Le Conseil souhaite que la création du présent partenariat contribue à dynamiser les liens déjà fructueux qui existent depuis longtemps entre les milieux littéraires québécois et belges.

L'entente permet aux écrivains de réaliser chaque année une résidence de deux mois au Québec et en Belgique, et profiter des nombreuses possibilités d'établir des relations professionnelles à Montréal et à Bruxelles.

Domaines concernés

Littérature et conte

Candidats visés

Écrivains et conteurs qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Le lieu

La résidence des boursiers québécois se déroule à la Maison Internationale des Littératures Passa Porta, à Bruxelles. Le candidat québécois dispose d'un appartement de 90 mètres carrés, dans un quartier très vivant, à l'atmosphère franchement culturelle. Cet appartement de charme, dans le style Art déco, donne sur la pittoresque Place du Vieux Marché aux grains.

En contrepartie, le Conseil accueille, en collaboration avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, un écrivain belge à Montréal.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de deux mois et se tiendra en janvier et février 2011.

Le montant de la bourse est de 5 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Cet échange est rendu possible grâce à la collaboration de la Direction générale de la Culture du Ministère de la Communauté française de Belgique, de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et de la Maison Internationale des Littératures Passa Porta, à Bruxelles.

Renseignements supplémentaires

Maison Internationale des Littératures Passa Porta
(www.passaporta.be)

Pépinières européennes pour jeunes artistes

L'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes accompagne les jeunes créateurs qui développent de nouvelles formes d'expression en favorisant leur mobilité sur la scène artistique européenne au sein d'un réseau établi actuellement dans 31 pays.

À l'écoute des mouvements de la scène artistique actuelle, le programme des Pépinières s'adresse aux créateurs âgés de 20 à 35 ans de toutes disciplines qui explorent de nouvelles pratiques au croisement des arts visuels et d'autres formes d'expression. Destiné à accompagner l'artiste en amont et en aval de sa résidence, le programme favorise une ouverture féconde sur les différentes formes de création, la multiplicité des expériences, le croisement des champs artistiques et l'enrichissement mutuel.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains de 35 ans et moins

Les lieux

Le Québec est actif depuis plus de dix ans dans l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes, le Conseil des arts et des lettres assumant le rôle de coordonnateur national pour cet organisme. Cette organisation compte 31 pays (dont le Québec) et implique 160 partenaires associés qui partagent des valeurs communes. La participation du Conseil à cette organisation permet aux jeunes artistes québécois de poser leur candidature pour l'une ou l'autre des résidences offertes à travers toute l'Europe.

En contrepartie, le Conseil accueillera des jeunes professionnels européens à Québec (en collaboration avec la coopérative Méduse et la Ville de Québec), à Saint-Jean-Port-Joli (en collaboration avec le centre Est-Nord-Est et la municipalité) et à Montréal (en collaboration avec les Productions Réalisations Indépendantes de Montréal - PRIM, LADMMI, l'école de danse contemporaine et la Ville de Montréal) et à Alma (en collaboration avec Langage Plus, SAGAMIE et la ville d'Alma).

Les séjours et la bourse

Pour tous les séjours, l'hébergement est fourni gratuitement en plus d'une bourse (prix de création) couvrant les frais de subsistance et les frais de réalisation du projet artistique.

La durée des résidences varie de trois à douze mois.

Date d'inscription

La date d'inscription pour le prochain programme est à confirmer par l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes.

Un formulaire d'inscription particulier est rattaché à ce programme de résidences. Il doit être téléchargé à partir du site Web des Pépinières (www.art4eu.net).

Ce programme d'échanges est rendu possible grâce à la collaboration de nombreux partenaires dont l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes, la Ville de Montréal, la Ville de Québec, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, la Ville d'Alma, la coopérative Méduse, le centre Est-Nord-Est, les Productions Réalisations Indépendantes de Montréal - PRIM, LADMMI, l'école de danse contemporaine, les centres d'artistes Langage Plus et SAGAMIE.

Résidences d'artistes et d'écrivains québécois au Banff Centre

Le Conseil des arts et des lettres du Québec amorçait en 2005 une collaboration avec le Banff Centre, en Alberta. En instaurant ce programme de résidences avec l'un des centres artistiques les plus prestigieux au monde, le Conseil veut favoriser le développement de la carrière des créateurs québécois et leur permettre de profiter des nombreux avantages du Banff Centre.

Domaines concernés

Arts visuels, littérature, musique

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

Le Banff Centre est une institution publique dédiée à l'excellence artistique, ouverte à la diversité culturelle canadienne et internationale. Situé en Alberta, dans les Rocheuses, au cœur du parc national de Banff, le Centre attire chaque année des milliers d'artistes provenant de plus de 40 pays. Le Banff Centre offre une qualité d'accueil aussi bien adaptée à la réalisation de projets personnels de création et de ressourcement qu'à un travail artistique basé sur la collégialité et le partage.

Le séjour au Banff Centre permet aux artistes et aux écrivains en résidence de se concentrer sur le travail artistique. Le lieu est propice à l'expérimentation et à l'émergence de perspectives nouvelles. Le Banff Centre favorise les collaborations entre créateurs invités et facilite les démarches interdisciplinaires.

Arts visuels

Les artistes en arts visuels ont accès à des ressources techniques en peinture, sculpture, photographie, gravure, papier fait main, céramique, vidéo, installation, etc. Ils disposent d'un atelier individuel et des services d'appariteurs professionnels. Des événements «ateliers ouverts» sont organisés pour permettre au public de rencontrer les artistes.

Littérature

Des séjours de création pour les écrivains sont offerts dans les studios Leighton. Cet ensemble de huit chalets conçus par des architectes canadiens est situé dans la forêt, à la limite du campus. Ces lieux de travail très propices à l'écriture sont offerts aux résidents en plus d'une chambre privée.

Musique

Le Banff Centre permet tant aux compositeurs qu'aux interprètes de se consacrer au développement de leur démarche personnelle, par la composition d'une œuvre ou la préparation d'auditions ou de concerts. Les participants sont invités à interagir avec les autres musiciens et artistes du campus, et ont de nombreuses occasions de présenter leur travail en public. Chaque artiste dispose d'un lieu privé pour travailler.

Les séjours et la bourse

Les séjours sont d'une durée minimum de sept semaines et s'effectueront au cours de 2011, selon les disponibilités du boursier et du lieu d'accueil.

Les dates du séjour sont à confirmer avec le Banff Centre.

Le montant de la bourse est de 3 000 \$. Les frais à la charge du lauréat sont ses assurances personnelles, ses déplacements, l'achat, le transport et les assurances du matériel nécessaire à la réalisation de son projet.

Le Conseil versera directement au Banff Centre les sommes couvrant l'hébergement, la nourriture et les frais reliés à l'accompagnement professionnel durant la résidence.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Ce programme est rendu possible grâce à la collaboration du Banff Centre for the Arts.

Renseignements supplémentaires

Banff Centre (www.banffcentre.ca)

Résidences artistiques entre le Québec et le Nouveau-Brunswick

Désireux de participer concrètement à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec en 2006 pour développer des échanges durables en matière d'art et de culture entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu une entente de collaboration avec le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

Cette entente prévoit la création d'un programme annuel d'échanges d'artistes et d'écrivains professionnels, permettant aux candidats sélectionnés de réaliser des résidences de création et de ressourcement au Nouveau-Brunswick.

Disposant d'une totale autonomie, les créateurs participant à ce programme définissent eux-mêmes les objectifs de leur séjour et élaborent les paramètres et les conditions de sa réalisation en collaboration avec un organisme artistique ou communautaire situé sur le territoire concerné.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Les candidats doivent présenter en appui de leur demande une lettre d'intention de l'organisme qui s'est engagé à les accompagner professionnellement durant leur résidence, spécifiant la collaboration que les deux partenaires entendent établir dans le cadre du projet.

Le séjour et la bourse

Les candidats intéressés devront soumettre au Conseil un projet de résidence comportant un séjour à l'extérieur d'une durée de un à trois mois. Il est de la responsabilité des candidats de trouver eux-mêmes leur hébergement ainsi que les liens professionnels nécessaires à la réalisation de leur projet, s'il y a lieu.

Le montant de la bourse est de 3 000 \$ par mois et vise à soutenir les frais suivants : les assurances personnelles du boursier, ses déplacements, son hébergement et ses frais de subsistance ainsi que l'achat, le transport et les assurances du matériel nécessaire à la réalisation de son projet.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (www.artsnb.ca)

Résidences artistiques entre le Québec et l'Ontario

Désireux de participer concrètement à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec en 2006 pour développer des échanges durables en matière d'art et de culture entre le Québec et l'Ontario, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu une entente de collaboration avec le Conseil des arts de l'Ontario.

Cette entente prévoit la création d'un programme annuel d'échanges d'artistes et d'écrivains professionnels, permettant aux candidats sélectionnés de réaliser des résidences de création et de ressourcement en Ontario.

Disposant d'une totale autonomie, les créateurs participant à ce programme définissent eux-mêmes les objectifs de leur séjour et élaborent les paramètres et les conditions de sa réalisation en collaboration avec un organisme artistique ou communautaire situé sur le territoire ontarien.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Les candidats doivent présenter en appui de leur demande une lettre d'intention de l'organisme qui s'est engagé à les accompagner professionnellement durant leur résidence, spécifiant la collaboration que les deux partenaires entendent établir dans le cadre du projet.

Le séjour et la bourse

Les candidats intéressés devront soumettre au Conseil un projet de résidence comportant un séjour à l'extérieur d'une durée de un à trois mois. Il est de la responsabilité des candidats de trouver eux-mêmes leur hébergement ainsi que les liens professionnels nécessaires à la réalisation de leur projet, s'il y a lieu.

Le montant de la bourse est de 3 000 \$ par mois et vise à soutenir les frais suivants : les assurances personnelles du boursier, ses déplacements, son hébergement et ses frais de subsistance ainsi que l'achat, le transport et les assurances du matériel nécessaire à la réalisation de son projet.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration du Conseil des arts de l'Ontario (www.arts.on.ca).

Résidence de recherche et de création pour architectes et artistes en arts visuels à la British School at Rome

Dédiée à l'excellence artistique et architecturale, ouverte à la diversité culturelle internationale, la British School at Rome est l'une des plus prestigieuses institutions culturelles étrangères à Rome. Elle permet aux architectes et aux artistes professionnels de travailler à un projet personnel, de poursuivre des objectifs de perfectionnement individuel et d'enrichir leurs démarches par des échanges professionnels avec des créateurs de provenances diverses. À travers son programme interdisciplinaire en architecture contemporaine, la British School at Rome contribue au développement de la carrière de nombreux professionnels britanniques et internationaux.

C'est précisément dans le cadre de cette mission que la British School at Rome a sollicité un partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec pour la création d'un projet de résidences offert aux architectes et aux artistes québécois.

Cette entente triennale prévoit la mise sur pied d'un programme de résidences permettant chaque année à un architecte ou à un artiste québécois de faire un séjour de recherche et de création de trois mois dans la capitale italienne. Les séjours auront lieu dans les installations de la British School, située sur la Via Gramsci, et permettront aux candidats sélectionnés de profiter des nombreuses possibilités de contacts professionnels liés au développement de leur carrière.

Objectifs spécifiques

Ce programme de résidences vise notamment à :

- offrir un soutien adapté à la recherche artistique des créateurs des secteurs de l'architecture et des arts visuels afin de favoriser leur ouverture aux nouvelles pratiques et l'amélioration de leur langage plastique ;
- contribuer à l'établissement de liens durables entre créateurs québécois et étrangers et permettre l'échange de points de vue artistiques ;
- procurer à des architectes et à des artistes québécois la possibilité d'effectuer un séjour de ressourcement dans une des capitales culturelles les plus riches du monde ;
- promouvoir le travail et le développement de la carrière de créateurs québécois à l'étranger ;
- permettre l'identification de nouveaux réseaux de création, de recherche, de production et de diffusion artistiques.

Domaines concernés

Architecture (architecture, architecture de paysage, urbanisme et design de l'environnement) et arts visuels

Candidats visés

Professionnels de l'architecture et artistes en arts visuels qui comptent au moins deux ans de pratique.

Afin d'assurer une meilleure analyse de la proposition artistique, il est fortement recommandé de joindre au formulaire un résumé de quelques paragraphes du projet en langue anglaise.

Le lieu

À Rome, l'hébergement et l'accompagnement professionnel seront assurés par la British School at Rome, située dans le très prestigieux quartier de la Villa Borghèse. Chaque résident dispose d'une chambre privée et a accès à des espaces partagés voués à la documentation, à la recherche et à la diffusion. Les repas se prennent généralement en groupe dans la salle à dîner de l'institution.

Les résidents seront appelés à interagir avec les autres artistes et architectes invités par l'institution et auront de nombreuses occasions de présenter leur travail. Certains événements publics, tels que des ateliers, des lectures, des rencontres et une exposition collective seront organisés dans le cadre de la résidence.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de trois mois, de janvier à mars 2011.

Le montant de la bourse est de 5 000 \$ et couvre les frais suivants : les assurances personnelles et les déplacements du candidat ainsi que l'achat, le transport et les assurances du matériel nécessaire à la réalisation du projet.

Le Conseil versera directement à la British School at Rome les sommes couvrant l'hébergement, la majorité des repas et l'accompagnement professionnel durant la résidence.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2010

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration de la British School at Rome et de la Délégation du Québec à Rome.

Renseignements supplémentaires

British School at Rome (www.bsr.ac.uk)

Délégation du Québec à Rome (www.mri.gouv.qc.ca)

Résidence chorégraphique à Berlin

Lieu de création et de diffusion, la TanzWerkstatt organise le festival international de danse de Berlin (Tanz im August - Internationales Tanzfest Berlin), véritable plaque tournante de la danse en Europe. La TanzWerkstatt de Berlin est un des lieux les plus réputés en Allemagne pour la danse contemporaine. Il s'agit d'un lieu hautement professionnel qui travaille en réseau étroit avec nombre de centres de danse contemporaine en Europe.

La résidence chorégraphique à Berlin permet aux artistes québécois de vivre un moment important dans leur cheminement professionnel. Le nouveau cadre de vie, la fréquentation d'autres artistes créent des conditions favorables au développement de la créativité et à l'évolution des démarches artistiques, voire au rayonnement international d'une carrière.

L'objectif de cette résidence est de permettre à un chorégraphe émergent québécois de faire un séjour de recherche et de ressourcement à l'extérieur de sa communauté et de bénéficier de la richesse culturelle de Berlin particulièrement durant le festival Tanz im August - Internationales Tanzfest Berlin.

Domaine concerné

Danse contemporaine

Candidats visés

Cette résidence internationale s'adresse aux chorégraphes émergents qui comptent au moins deux ans de pratique artistique.

Le lieu

La TanzWerkstatt met à la disposition du chorégraphe invité un espace de travail et de recherche, son infrastructure de bureau ainsi qu'un suivi professionnel fait par ses directeurs artistiques.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de deux mois, du 15 août au 15 octobre 2011.

Le montant de la bourse est de 7 500 \$ et couvre les frais suivants : les frais de transport, d'assurances, de logement et d'indemnités quotidiennes. L'appartement est déjà réservé par le partenaire berlinois.

Date d'inscription

Le 10 septembre 2010

Cette résidence est rendue possible grâce à la collaboration de la TanzWerkstatt Berlin et du Bureau du Québec à Berlin.

Renseignements supplémentaires

TanzWerkstatt (www.TanzWerkstatt-berlin.de)

Les bureaux du Conseil des arts et des lettres du Québec

Québec (Siège social)

79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707

Montréal

500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350

Site Web

www.calq.gouv.qc.ca

Cette publication est une production de la Direction des relations publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec. Le contenu de cette brochure de même que les formulaires d'inscription figurent intégralement sur le site Web du Conseil.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.

Disciplines artistiques											
	Architecture	Arts du cirque	Arts médiatiques	Arts multidisciplinaires	Arts visuels	Chanson	Danse	Littérature et conte	Métiers d'art	Musique	Théâtre
Au moins 10 ans de pratique artistique											
Studio du Québec à Berlin			*		*						
Studio du Québec à Londres	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Studio du Québec à New York	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Studio du Québec à Paris	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Studio du Québec à Rome	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Studio du Québec à Tokyo	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Au moins 2 ans de pratique artistique											
Atelier de la Fondation finlandaise	*		*	*	*				*		
Atelier-résidence Christoph Merian (Bâle)	*		*	*	*				*		
Atelier-résidence de Montréal	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Échanges Québec – Argentine	*		*		*			*		*	
Échanges Québec – Brésil					*						
Échanges Québec – Catalogne	*		*		*				*		
Échanges Québec – Écosse			*	*	*					*	
Échanges Québec – Lyon								*			
Échanges Québec – Mexique			*	*	*			*		*	*
Échanges Québec – Pays de Galles			*		*						
Échange avec la Communauté française de Belgique								*			
Résidences au Banff Centre					*			*		*	
Résidences artistiques Québec – Nouveau-Brunswick	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Résidences artistiques Québec – Ontario	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Résidence de recherche et de création pour architectes et artistes en arts visuel à la British School at Rome	*				*						
Résidence chorégraphique à Berlin							*				
Pépinières européennes pour jeunes artistes	*	*	*	*	*		*	*	*	*	*

* = admissibilité par discipline